St Hyacinthe 1 sept 1870.

FARINE—Fleur, ex. superfine	$6 50	a	6 55
" en poche p 100 lbs	3 50	a	3 75
GRAINS—Orge par minot..	0 00	a	0 80
Avoine do	0 40	a	0 50
Gaudriole do	0 60	a	1 00
Pois do	0 75	a	0 80
Blé do	1 20	a	1 40
Blé-d'inde do	0 80	a	0 00
Sarrazin do	0 60	a	0 00
VOLAILLES—Dindes par couple	0 00	a	1 50
Oies do	0 00	a	0 00
Canards do	0 00	a	0 40
Poules do	0 50	a	0 60
Poulets do	0 25	a	0 30
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 00	a	0 10
Do par quartier	0 4	a	0 6
Veau au quartier....	0 60	a	1 00
Mouton, par quartier	0 60	a	0 00
Lard par livre.....	0 13	a	0 15
salé	0 12	a	0 15
Do par 100 lbs....	08 00	a	09 00
DIVERS—Patates au minot ..	0 40		0 00
Beurre en livre	0 19	a	0 0
Do en tinette....	0 00	a	0 00
Sucre d'érable	0 10	a	0 00
Œufs la douzaine....	0 11	a	0 12
Suif la livre.....	0 00	a	0 0
Foin par 100 bottes...	6 0	a	7 0
Paille do	3 0	a	0 0
Choux la pièce.....	0 0	a	0 11
Miel la livre.....	0 10	a	0 0
Savon do	0 10	a	0 00
Oignons la tresse....	0 20	a	0 25
Fèves le pot.....	0 3	a	0 00
Laine.....	0 23	a	0 25
Navets la pièce.....	0 0	a	0 10
Pommes par minot .	1 20	a	1 50
do quart..	3 00	a	4 0
Tabac par lb.....	0 10		0 17

Montréal 2 sept 1870.

FARINE—Blé par 100 lbs.....	15 0	a	15 6
Farine d'avoine.....	12 6	a	15 0
Do de blé-d'inde..	9 6	à	11 0
Do de sarazin	6 6	a	7 9
GRAINS—Blé par minot.....	0 0	a	0 0
Orge do	3 4	a	4 0
Pois do	4 6	a	4 0
Avoine do	2 9	a	2 6
Sarazin do	2 9	a	3 6
Blé-d'inde	4 0	a	4 6
LEGUMES—Patates au sac.....	4 3	a	4 6
Feves par minot.....	7 6	a	0 0
Oignons par tresse...	0 5	a	0 6
LAITERIE—Œufs par doz.....	0 9	a	1 0
Beurre frais par lbs ..	1 6	a	1 8
Do salé do ..	0 10	a	11
Fromage do ..	0 9	a	10
DIVERS—Sucre d'érable do ..	0 6	a	0 7
Miel	0 6	a	0 7
Saindoux par lbs	0 0	a	1 8
VIANDES—Bœuf à la livre	0 4	a	0 9
Lard do	0 7	a	0 8
Mouton à la livre....	0 4	a	0 5
Agneau au quartier..	2 6	a	6 7
Veau à la livre	0 4	a	0 6
Lard frais par 100 lbs	40 0	a	45 0
Bœuf do	25 0	a	30 0
VOLAILLES—Dindes par couple..	7 0	a	8 0
Dindes jeunes do ..	4 0	a	6 0
Oies do ..	4 0	a	6 0
Canards do ..	3 6	a	4 0
Poules do ..	3 0	a	3 9
Poulets do ..	1 3	a	2 0
GIBIERS—Canards sauvages	0 0	a	0 0
Pigeons	1 0	a	1 3
Perdrix.....	0 0	a	0 0
Lièvres ¶ couple.	0 0	a	0 0
Foin, 1re qualité par 100 lbs....	$6	a	8
2me qualité	5	a	6
Paille, 1re qualité	3	a	4

Québec, 2 sept 1870

FLEUR—extra supérieure.....	$6 25	a	7 00
Extra.....	6 25	a	6 50
Fancy.....	6 00	a	6 20
Superfine No 1	5 50	a	5 60
Do forte	6 25	a	6 50
Do No 2	5 10	a	5 20
En poche No 1 p 100 lbs ..	2 70	a	2 80
Gruau p brl de 200 lbs....	6 00	a	6 75
Farine d'avoine.....	6 00	a	6 25
Do de blé-d'inde, blanch par 200 lbs.....	5 00	a	5 25
Do do do do jaune,	4 50	a	5 00
VIANDES—Bœuf, par 100 lbs	8 00	a	8 50
Do par livre.....	0 6	a	0 10
Mouton do	0 10	a	0 12
Agneau par quartier	0 60	a	1 00
Lard frais par 100 lbs....	9 50	a	10 00
Do par livre.....	0 9	a	0 11
Lard salé do	0 13	a	00 14
Jambon frais.....	0 10	a	0 12
Do salé et fumé.....	0 14	a	0 15
POISSONS—Saumon p brl 200 lbs	14 0	a	0 00
Do par lbs	0 8	a	0 10
Morue verte par brl	4 25	a	4 25
Do en paquet ..	0 0	a	0 0
Do par lbs.....	0 2	a	0 3
Morue sèche par quintal..	5 25	a	5 50
Huile de morue par gallon	0 0	a	0 61
Hareng du Labrador.	3 50	a	4 50
DIVERS—Beurre frais par livre ..	0 20	a	0 21
Do salé do ..	0 17	a	0 18
Volailles par couple	0 70	a	0 00
Dindes do	2 50	a	0 0
Oies do	1 50	a	1 75
Canards do . ..	0 00	a	0 00
Patates par minot	0 25	a	0 40
Oignons par baril...	0 00	a	0 00
Avoine par minot.....	0 40	a	0 45
Pois do	1 60	a	1 00
Œufs, par doz	0 13	a	0 14
Fromage par lbs	0 13	a	0 14
Sucre d'érable p lbs.....	0 8	a	0 9
Pommes par brl.....	3 50	a	4 00
Laine p lbs.....	0 28	a	0 33
Bois par cordes, 2½ p	2 25	a	3 00
Foin par 100 bottes	7 0	a	8 50
Paille do	3 50	a	4 00
PEAUX—Vertes, inspect., p 100 lb.	9 50	a	10 00
De moutons, non prép. ch.	0 50	a	1 00
De veau do p lb.	0 15	a	0 0

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 7 Sept.

Greenbacks achetés à 14½ p c de discompte en argent courant.

Argent acheté à 7 p. c.

Petites monnaies achetées à 12 p. c. de discompte.

Or, à New-York, le 6 Sept., à 2 hrs. P. M., 114½.

CORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE ROUVILLE.

—ooo—

L'Exposition Agricole du Comté de Rouville, aura lieu à Rougemont, Mercredi, le 28 Septembre courant à dix heures A. M.

J. U. MESSIER.
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont 1 Septembre 1870.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle d'Animaux et de Produits de Manufactures Domestiques de cette Société aura lieu au Village de la Paroisse de ST. LIBOIRE, MERCREDI, le CINQ OCTOBRE prochain, à DIX heures A.M.

Par ordre,
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.

Ste. Rosalie, 1er Septembre 1870.

Le Concours Provincial AGRICOLE et INDUSTRIEL POUR 1870

Ouvert au monde entier !

Aura lieu en la Cité de Montréal

MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI
13, 14, 15 ET 16 SEPTEMBRE

SUR LE TERRAIN, AVENUE MONT-ROYAL
Près de Mile-End.

Prix offerts $12,000 a $15,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le département Agricole devront nécessairement être faites le ou avant Samedi, le 27 AOUT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à Samedi, le 3 Septembre, ainsi que pour les objets du département Industriel.

N.B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs entrées aux dates spécifiées ci-haut, après lesquelles le Secrétaire les refusera infailliblement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

GEORGES LECLERE,
Secrétaire C.A.P.Q.

Montréal, 14 juin 1870.

PROVINCE DE QUÉBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec)," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.